

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS : 5077.

**DECIDENT**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 3 ans et 4 mois, une unité de service intitulée « Cardiovascular homeostasis and regeneration »

**Article 2 :** Cette unité est référencée pour l'Inserm : UA 14.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :  
Centre de Biologie Intégrative (CBI)  
Bâtiment Nicole Le Douarin 4R4  
118 route de Narbonne  
31400 Toulouse  
FRANCE

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la Délégation régionale Occitanie Pyrénées.

**Article 5 :** Madame Anabela BRITO-BENSIMON est nommée directrice de l'unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2026.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**

